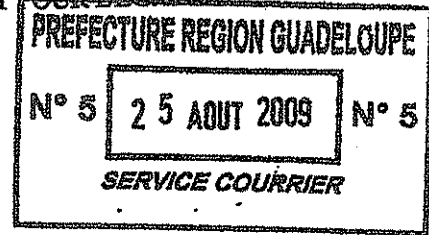


HAUTE AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ



Délégation Antilles - Guyane de la HALDE
6 rue Victor Hugues - CCI de Basse-Terre
97100 Basse-Terre - Tel. 0590 99 44 47 - 0690 35 39 37
emile.hassan-dib@halde.fr

Basse-Terre le 24 août 2009

Objet : Demande d'audience et compte-rendu d'une séance de travail à la sous-préfecture

Monsieur le Préfet,

La délégation interrégionale de la HALDE aux Antilles Guyane a été alertée de plusieurs cas de discriminations mettant en cause vos services à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, lors des démarches effectuées par les étrangers pour l'obtention d'un titre de séjour.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que suite à ces nombreuses réclamations, j'ai sollicité, en compagnie de notre correspondant local Alex MONPIERRE, une réunion d'information avec Monsieur le sous-préfet RENOUF le 20 août 2009 à son bureau.

1°) Les deux aspects recoupant notre champ de compétence sur l'inégalité de traitement ont été ainsi examinés :

- Sur l'organisation de l'accueil pouvant montrer un traitement défavorable par rapport à ce qui se fait ailleurs en France, nous avons relevé qu'en dépit de l'inadaptation de vos locaux, les aménagements de la salle d'attente, le système de pré-accueil des candidats au séjour et la disponibilité du personnel au contact de l'usager traduisent les efforts indéniables de la sous-préfecture pour assurer ce service public dans les conditions comparables aux autres services d'accueil sur notre territoire. Cet éclairage plus objectif sur l'organisation fonctionnelle de vos services pour l'accueil des étrangers nous a permis de déduire que les accusations de discrimination étaient infondées. Nous estimons cependant que les mesures prises au niveau de l'attente à l'extérieur de l'édifice et l'organisation des rendez-vous sont perfectibles. Ces deux points étroitement liés peuvent agir efficacement sur l'attroupement massif où figurent souvent des femmes et des enfants aux premières heures du matin, parfois sous la pluie. Cette image a sans aucun doute accredité dans les esprits, l'idée d'un traitement défavorable infligé à la communauté étrangère.

- Sur le traitement des dossiers dont les lenteurs anormales nous ont été signalées, l'examen de ce point par comparaison avec la durée du traitement ailleurs, a permis de conclure qu'ici également, les accusations n'étaient pas fondées même si la réduction de la durée mériterait une attention particulière dans la mesure où elle conditionne l'obtention d'autres droits.

Afin de dissiper complètement ces soupçons injustifiés de rupture d'égalité devant la loi, nous préconisons pour l'avenir l'examen au cas par cas avec le sous-préfet RENOUF, de toutes les futures réclamations qui mettront en cause votre administration. Chaque réclamant pourra ainsi se prévaloir d'une instruction réelle qui sera conduite de façon neutre et impartiale par la HALDE ; ce réclamant sera de la même manière informé des poursuites éventuelles qu'il risque en cas de dénonciation calomnieuse des services de l'Etat.

Nous suggérons simultanément que le personnel d'accueil de la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre bénéficie d'une formation créée spécialement pour les fonctionnaires en contact avec les publics sensibles, afin de les prémunir contre les accusations de discrimination.

A cet effet, je vous informe de la présence de quatre experts de la HALDE en Guadeloupe du 3 au 7 novembre 2009 en vue de la qualification des acteurs départementaux de la lutte contre les discriminations. Des séances thématiques seront programmées sur une journée à l'intention d'auditeurs appartenant à diverses corporations. Ainsi les personnels d'accueil membres du SPE, de la CAF, de la CCSS, de l'ANT, des Collectivités et si vous en étiez d'accord, vos collaborateurs de la sous-préfecture, se verront dispenser le 5 novembre une formation orientée vers les aspects psycho-sociologiques de la discrimination ainsi que le traitement des demandes des usagers tandis que les professionnels en charge de l'application de la loi et la défense des droits : magistrats, officiers de police judiciaire de police et de gendarmerie, policiers municipaux, inspecteurs et contrôleurs du travail, avocats, greffiers, conseillers prud'hommaux..., bénéficieront respectivement les 3 et 4 novembre d'une formation plus axée sur le droit des discriminations.

II°) La réunion de travail avec Monsieur le sous-préfet a dans un deuxième temps, permis d'entrevoir la mise à la disposition d'un bureau pour la tenue d'une demi-journée de permanence hebdomadaire de notre délégation dans les locaux de la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre ; cette possibilité existe matériellement, nous serions très heureux si ce projet se concrétisait avec votre accord.

III°) Enfin nous nous sommes enquis d'un premier avis sur le positionnement futur du siège de la délégation régionale en Grande-Terre. Trop excentré aujourd'hui à Basse-Terre par rapport aux victimes qui nous saisissent, nos recherches nous ont conduit à ce jour aux locaux disponibles dans le centre administratif en construction, à la mairie des Abymes.

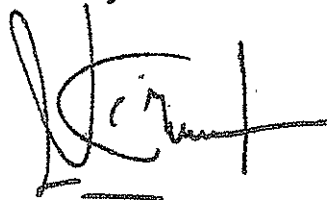
Permettez moi de conclure en rappelant que lors de notre installation en Guadeloupe en octobre 2008, votre prédécesseur avait désigné M.GAUCI, Directeur de Cabinet, pour coordonner avec nous, via la COPEC - dont la création était imminente en Guadeloupe - (COMmission Pour l'Egalité des Chances et la citoyenneté), les actions des services de l'Etat dans le département, dans le domaine des discriminations.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'accorder une audience afin d'approfondir avec vous les différents sujets évoqués dans ce compte-rendu et savoir éventuellement si :

- L'offre de formation à l'intention de votre personnel d'accueil recueille votre agrément,
- La mise à disposition de la HALDE d'un bureau à la sous-préfecture pour la tenue hebdomadaire d'une demi-journée de permanence a votre approbation,
- Le projet d'installation du siège de la délégation de la HALDE dans les locaux appartenant à la mairie des Abymes inspire des réserves de votre part,
- L'idée de faire suivre le dossier égalité des chances et discrimination dans le département, par votre directeur de cabinet avait votre faveur.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma très haute considération.

Emile Hassan-Dib
Délégué Antilles Guyane de la Halde



Monsieur le Préfet de Région
Nicolas DESFORGES
Préfet de la Guadeloupe
Rue Lardenoy
97100 Basse-Terre